



## Parc naturel régional du Verdon Une économie présente dominante et des signes de fragilité sociale

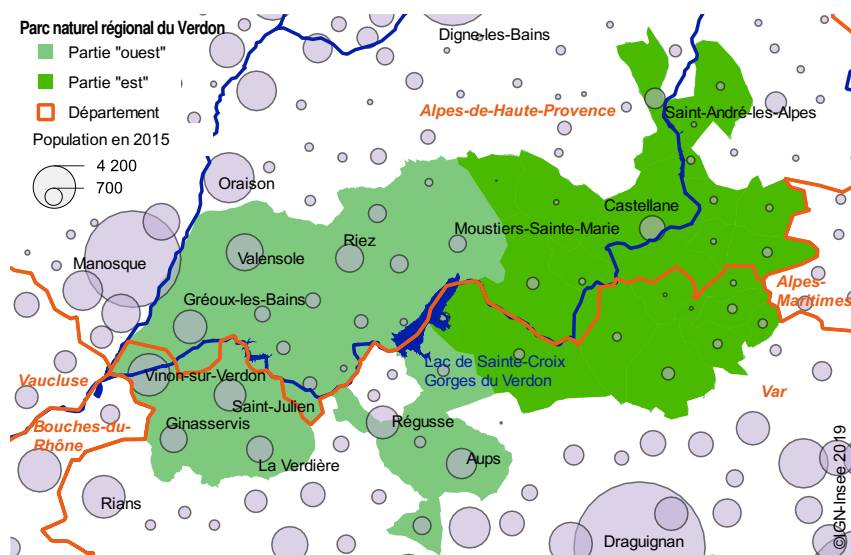
**E**n 2015, 34 200 personnes vivent au sein du parc naturel régional du Verdon. La population est inégalement répartie sur ce territoire peu dense. La croissance démographique ralentit sous l'effet d'un excédent migratoire beaucoup plus modéré, mais reste vive. Près de la moitié des actifs du parc travaillent à l'extérieur du territoire et les déplacements domicile-travail sont de plus en plus nombreux. L'économie présente est prépondérante et l'emploi relativement peu qualifié. En particulier, le tourisme occupe une place importante dans l'économie locale et participe à l'essor des résidences secondaires. La population, relativement âgée, présente certaines fragilités : chômage fréquent, participation à l'emploi plutôt faible et contrats précaires. À l'est, les habitants sont à la fois plus éloignés des services et équipements et plus souvent confrontés à la pauvreté. Diversification de l'économie, accès aux équipements, accompagnement du vieillissement constituent donc autant d'enjeux pour concilier préservation du patrimoine naturel et développement de l'emploi.

Olivier Sanzeri, Carole Zampini, Insee

Territoire essentiellement rural, le parc naturel régional du Verdon est couvert aux trois quarts de forêts, milieux semi-naturels ou terres agricoles. Bordé par les unités urbaines de Manosque, Aix-en-Provence, Brignoles, Draguignan et Digne-les-Bains, il s'étend sur 46 communes, dont 19 sont situées dans le Var et 27 dans les Alpes-de-Haute-Provence. La densité de population est trois fois plus faible que dans le territoire de comparaison (*sources et méthode*) : 18 contre 59 hab./km<sup>2</sup>. En 2015, le parc compte 34 200 habitants inégalement répartis sur 1 920 km<sup>2</sup> (*figure 1*). Huit habitants sur dix vivent à l'ouest où se trouvent les communes les plus peuplées : Vinon-sur-Verdon (4 200 habitants), Valensole et Gréoux-les-Bains.

### 1 Une population concentrée à l'ouest du territoire

Population du parc naturel régional du Verdon en 2015, par commune



Source : Insee, recensement de la population 2015

## La croissance démographique ralentit mais reste dynamique

Entre 2010 et 2015, la population du parc du Verdon a augmenté de 300 personnes par an en moyenne, soit +0,9 % par an (figure 2). Cette croissance, exclusivement due à l'apport migratoire, est supérieure à celle du territoire de comparaison (+0,7 %) et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (+0,4 %). Durant cette période, le dynamisme démographique du parc s'est infléchi (+2,7 % par an entre 1999 et 2010), principalement sous l'effet d'un excédent migratoire moins massif.

L'évolution démographique est différente selon les communes. Entre 2010 et 2015, les populations de Castellane et Saint-André-les-Alpes, à l'est du territoire, croissent respectivement de 0,1 % et 1,3 % par an. À l'ouest, sur la même période, les populations de Régusse, Saint-Julien et Ginasservis augmentent de 3 % par an. Celle de Vinon-sur-Verdon, commune la plus peuplée, reste stable. Valensole perd en moyenne 0,3 % de ses habitants chaque année.

Dans le parc du Verdon, la population est relativement âgée. La part des 65 ans ou plus atteint 26 % contre 23 % dans le territoire de comparaison. Cette part s'est accrue de trois points depuis 2010. Dans ce contexte de vieillissement démographique, le développement des services répondant aux besoins des seniors constitue donc un enjeu pour le parc.

## Des migrations résidentielles de proximité

Le parc naturel régional du Verdon est au cœur d'échanges migratoires constituant la base de sa croissance démographique. Entre 2014 et 2015, 2 120 nouvelles personnes se sont installées sur le territoire, l'équivalent de 6,3 % de la population du parc. À l'opposé, 1 590 personnes ont quitté le territoire, soit 4,7 % des habitants. Ces flux sont légèrement plus importants que dans le territoire de comparaison. Ils s'opèrent à 80 % avec le reste de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus particulièrement avec les unités urbaines (définitions) de Marseille – Aix-en-Provence (14 % des flux), Manosque (7 %), Draguignan (4 %) et Nice (4 %).

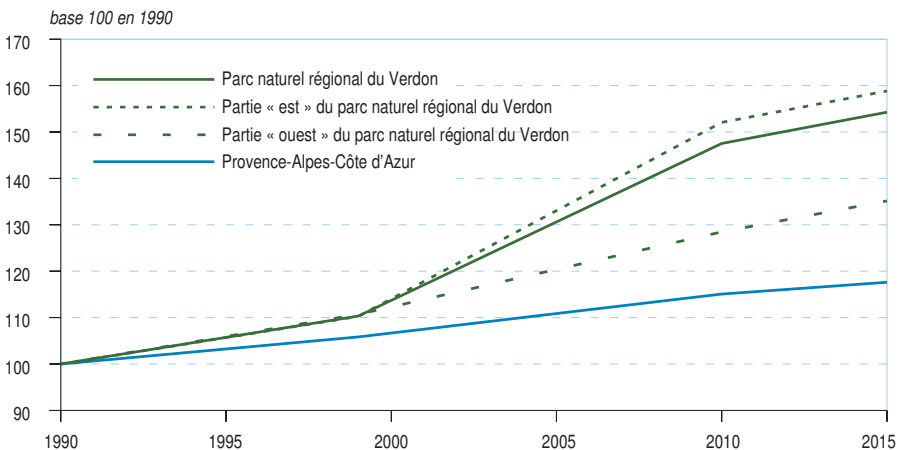
### Encadré 1 – 2023-2038, un nouveau projet de territoire pour le Verdon



Issue d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le contrat moral qui fixe les objectifs du Parc. Elle aboutit à l'attribution du label « Parc naturel régional » pour une durée maximale de 15 ans. La charte actuelle arrive à échéance en 2023. Dans ce contexte, le syndicat mixte de gestion du Parc lance la révision de sa charte et l'élaboration d'un nouveau projet pour le Verdon, qui implique d'établir un diagnostic mettant en avant les évolutions du territoire et les grands enjeux pour son avenir en matière sociale, économique, patrimoniale, environnementale et culturelle.

## 2 Entre 2010 et 2015, la population du parc naturel régional du Verdon augmente mais à un rythme moins soutenu

Évolution de la population du parc naturel régional du Verdon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Lecture : entre 1990 et 2015 la population du parc naturel régional du Verdon a été multipliée par 1,54.

Source : Insee, recensements de la population

Le bilan migratoire des jeunes de 18 à 24 ans est déficitaire. Ces jeunes sont plus nombreux à quitter le parc qu'à venir s'y installer (figure 3) : ils vont souvent suivre des études supérieures ou trouver un premier emploi hors du parc. Leurs migrations contribuent à une diminution de 4 % de la population de cette classe d'âges entre 2014 et 2015 (diminution semblable à celle du territoire de comparaison). En revanche, contrairement au territoire de comparaison le bilan migratoire des 25-34 ans est positif. À l'autre extrémité, les personnes âgées de 55 ans ou plus sont nombreuses à venir s'y installer, contribuant à augmenter de 2 % la population de cette tranche d'âges (+0,3 % dans le territoire de comparaison).

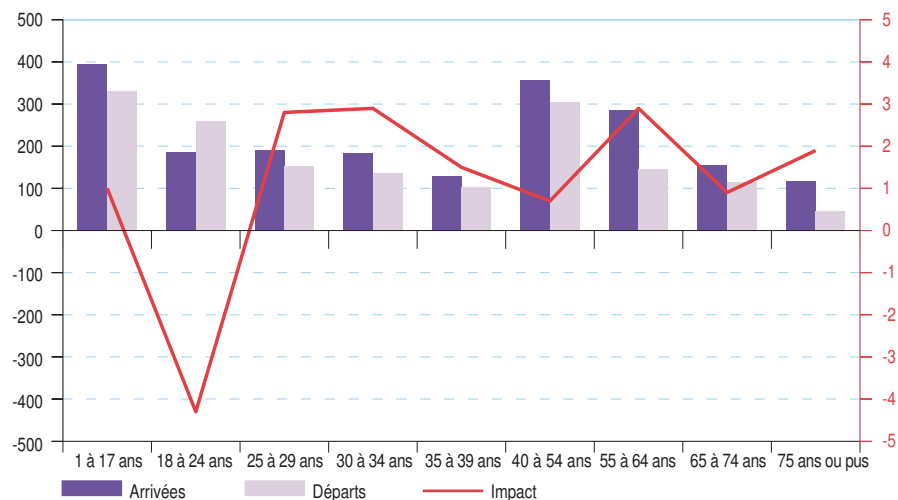
## Près de la moitié des actifs travaillent à l'extérieur du parc

En 2015, chaque jour, 5 100 habitants quittent le parc pour aller travailler, soit 42 % des personnes en emploi. L'écart est-ouest est important. Les habitants de l'ouest, plus proches des pôles d'emploi extérieurs, quittent plus fréquemment le parc (46 % d'entre eux contre 26 %). Depuis 2010, le nombre de navetteurs « sortants » du parc augmente de 1,6 % par an (+0,5 % dans le territoire de comparaison). Les nouveaux arrivants travaillent majoritairement en dehors du parc.

Ces mouvements pendulaires concernent particulièrement les cadres et les professions

## 3 Seule la classe des 18-24 ans est en déficit migratoire

Départs, arrivées, impacts des migrations résidentielles par tranche d'âges dans le parc naturel régional du Verdon entre 2014 et 2015



Note : les tranches d'âge sont d'amplitude inégale car les migrations sont plus nombreuses chez les jeunes et plus rares chez les seniors.

Lecture : entre 2014 et 2015, 190 personnes âgées entre 18 et 24 ans se sont installées (arrivées) sur le territoire du Parc du Verdon et 260 en sont parties (départs). Les migrations résidentielles ont diminué la population de cette classe d'âges de 4,1 % (impact).

Source : Insee, recensements de la population

intermédiaires : pour ces catégories, le nombre d'emplois offerts dans le parc est nettement inférieur au nombre de résidents actifs occupés. Ces habitants exercent leur activité dans les pôles urbains extérieurs au parc. Les navetteurs « sortants » résident en moyenne à 30 km de leur lieu de travail et rejoignent principalement les communes de Manosque et Saint-Paul-lès-Durance – où sont implantés le Commissariat à l'énergie atomique et Iter – et dans une moindre mesure Marseille, Aix-en-Provence et Draguignan (figure 4).

Inversement, 24 % des emplois proposés dans le parc naturel régional sont pourvus par des personnes résidant à l'extérieur (31 % dans le territoire de comparaison). 2 200 personnes viennent y travailler quotidiennement. Le niveau de qualification des entrants est supérieur à celui de l'ensemble des actifs travaillant dans le parc. Entre 2010 et 2015, le recours à cette main-d'œuvre extérieure a augmenté de 4 % par an. Un navetteur « entrant » sur dix réside à Manosque.

### Plus de trois quarts des emplois dans l'économie présentielle

En 2015, l'emploi dans le parc du Verdon repose sur 3 600 établissements. 78 % d'entre eux n'ont pas de salarié et 20 % en ont moins de 10. L'hôpital de Riez et la Chaîne thermale du soleil de Gréoux-les-Bains sont les deux plus importants employeurs. L'économie présentielle, formée des activités à destination de la population résidente et des touristes, est prépondérante sur le territoire. Elle concentre 77 % de l'emploi contre 66 % dans le territoire de comparaison. Les établissements du domaine public emploient 33 % des salariés travaillant dans le parc, soit 12 points de plus que dans le territoire de comparaison. À l'inverse, les secteurs de la sphère productive sont tous sous-représentés, à l'exception de l'agriculture qui concentre 7,5 % des emplois situés sur le territoire du parc.

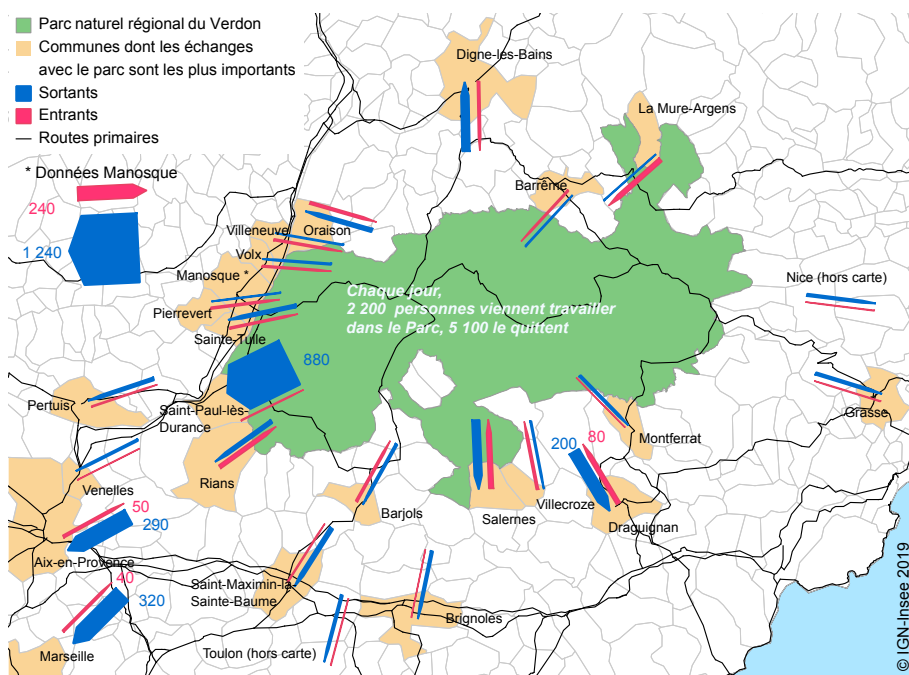
Entre 2010 et 2015, l'emploi progresse très modérément (+0,4 % par an en moyenne), à un rythme comparable à celui enregistré dans le territoire de comparaison (+0,3 %), mais un peu plus rapidement qu'au niveau régional (+0,1%). La crise économique mais aussi le ralentissement démographique ont affecté l'emploi présentiel. Si, sur cette période, les effectifs de l'administration publique croissent de 4,1 % en moyenne par an, ceux de l'hébergement et de la restauration n'augmentent pas et l'emploi dans le commerce se replie de 3,1 % par an.

### Des fragilités sociales, notamment liées à un faible nombre d'emplois qualifiés

Les habitants du parc sont moins diplômés et occupent des emplois moins qualifiés et

## 4 Les habitants du parc vont fréquemment travailler à Manosque et Saint-Paul-lès-Durance

### Principaux flux quotidiens domicile-travail



Lecture : quotidiennement, 1 240 habitants du parc naturel régional du Verdon se rendent à Manosque pour y exercer leur activité professionnelle. Inversement, 240 habitants de cette même commune viennent dans le parc pour y travailler.

Source : Insee, recensement de la population 2015

### Encadré 2 – Une place importante pour le tourisme dans l'économie locale

Le tourisme génère 1 780 emplois par mois en moyenne sur l'année, soit environ 20 % de l'emploi total hors agriculture et fonction publique d'État (5 % dans le territoire de comparaison). En juillet-août, l'emploi touristique est près de 3,5 fois plus élevé qu'en janvier : 3 100 emplois en moyenne mensuelle durant l'été contre 900 en janvier. L'emploi touristique se concentre dans l'hébergement (40 %) et la restauration (23 %). Le secteur des soins en représente 13 %, incluant notamment les thermes de Gréoux-les-Bains.

La capacité d'accueil touristique est importante. Le parc naturel régional propose 83 110 lits touristiques (hôtels, camping et résidences secondaires), soit 243 lits pour 100 habitants contre 56 dans le territoire de comparaison. Les résidences secondaires, très nombreuses dans le parc, représentent 64 % de l'offre et les campings 33 %. Ces dernières années, la capacité d'accueil touristique a augmenté sous l'effet des résidences secondaires. Entre 2010 et 2015, le nombre de résidences secondaires a augmenté de 1 % par an en moyenne (+1,4 % dans le territoire de comparaison).

plus précaires. Ainsi, 13,3 % des salariés sont en CDD contre 10,4 % dans le territoire de comparaison. Le taux de chômage au sens du recensement de la population est plus élevé, notamment pour les femmes. Le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans est relativement faible (60,6 % contre 63,2 %). En particulier, l'insertion des jeunes est plus difficile qu'ailleurs. Un tiers des jeunes âgés de 18 à 24 ans ne sont ni scolarisés ni en emploi. Le développement de l'emploi, notamment qualifié, constitue donc un enjeu important pour le parc tout autant que la diversification de l'économie. Dans le parc, la moitié des habitants a un niveau de vie (*définitions*) inférieur à 1 600 euros par mois soit 80 euros de moins que dans le territoire de comparaison. La pauvreté (*définitions*), relativement importante, concerne 17,4 % des habitants. Dans l'est du territoire, le niveau de vie est encore plus bas et la pauvreté plus marquée. Les habitants y sont en outre moins souvent

propriétaires de leur logement : 60 % soit 7 points de moins qu'à l'ouest du parc. L'offre de logement social y est plus développée qu'à l'ouest. Une partie de la population éprouve des difficultés pour se chauffer convenablement. Dans le parc, en 2015, 2 900 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique (*définitions*) soit 19,8 % de l'ensemble des ménages (13,6 % dans le territoire de comparaison et 7,4 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur). Un climat plutôt rigoureux et la prédominance de logements individuels de grande taille induisent des dépenses énergétiques élevées.

### Des temps d'accès aux services parfois élevés, surtout à l'est

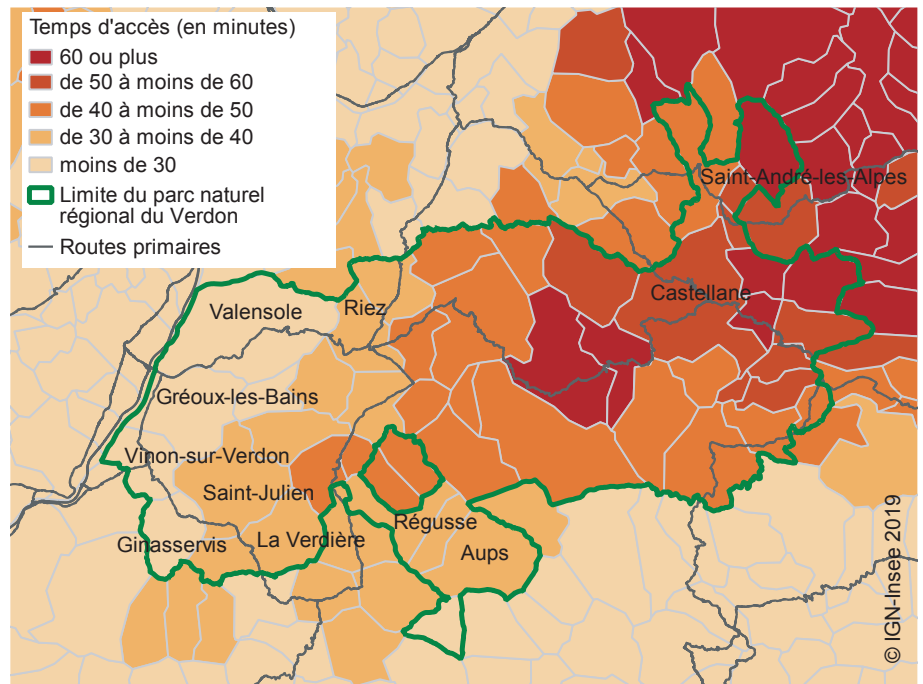
Le parc naturel régional dispose sur son territoire des services les plus courants : écoles maternelles et primaires, médecins généralistes, commerces d'alimentation



de proximité (gamme de proximité, *définitions*). Il est en revanche dépourvu de services plus rares (gamme supérieure) tels les hypermarchés, les lycées ou diverses spécialités médicales. Les temps d'accès sont nettement supérieurs à ceux du territoire de comparaison et variables au sein même du parc. Les habitants des communes de l'est sont en moyenne à une heure d'un équipement de la gamme supérieure contre 30 minutes pour les habitants des communes de l'ouest, mieux équipées et plus proches des grands axes de communication (*figure 5*). Les enjeux d'accessibilité aux services concernent donc particulièrement les habitants de l'est du parc, notamment dans les communes les plus peuplées de Castellane et Saint-André-les-Alpes. ■

## 5 Des populations éloignées des équipements de la gamme supérieure

Temps d'accès moyen par la route aux équipements de la gamme supérieure



Source : Insee, BPE 2017, recensement de la population, distancier Metric

## Sources et méthode

Les résultats relatifs au parc naturel régional du Verdon sont comparés à ceux d'un autre territoire afin d'identifier certaines spécificités ou enjeux propres au parc. Un territoire dit « territoire de comparaison » a ainsi été constitué. Il est composé des communes entièrement ou très significativement incluses dans 4 parcs naturels régionaux à caractère rural : les Baronnies, le Luberon, les Préalpes d'Azur et la Sainte-Beaume. L'essentiel des données mobilisées dans cette étude sont issues des recensements de la population. Le fichier localisé social et fiscal (Filosofi) donne des informations sur le niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté. Les données sur l'habitat social sont issues du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) et celles sur le tissu économique sont issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS) et du dispositif connaissance locale de l'appareil productif (Clap). Les informations relatives aux équipements proviennent de la base permanente des équipements (BPE).

## Définitions

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Les **équipements et services** sont répertoriés dans la base permanente des équipements gérée par l'Insee. Ils relèvent de 6 domaines (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé-social, transports, sports-loisirs-culture) et sont regroupés en trois gammes, selon leur fréquence sur le territoire et la proximité du service rendu.

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage (après transferts sociaux et impôts) divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie médian partage la population en deux : une moitié dispose d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié supérieur. Le **seuil de pauvreté**, qui s'établit à 1 015 euros par mois en 2015, correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

Le taux d'effort énergétique correspond aux dépenses théoriquement nécessaires pour chauffer son logement et disposer d'eau chaude rapportées au revenu du ménage. Un ménage est considéré comme **vulnérable énergétiquement** si son taux d'effort énergétique est supérieur à 8,2 %. Par convention, ce seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur  
17 rue Menpenti  
CS 70004  
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :  
Alberto Lopez  
Rédacteur en chef :  
Jérôme Domens

Mise en page :  
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos  
CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : juillet 2019  
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)  
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)

© Insee - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2019

## Pour en savoir plus

- Caray J., Mora V., « Le parc naturel régional des Alpilles sous l'influence d'un développement périurbain », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 70, avril 2019
- Durieux S., Pougard J., « Parc naturel régional du Verdon : Un espace en mutation entre ruralité et périurbanisation », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 14, avril 2015
- Commissariat général au développement durable, « Les parcs naturels régionaux : chiffres clés, études & documents », *Observation et statistiques* n° 114, octobre 2014
- Fédération des Parcs naturels régionaux de France, « Valeur spécifique de l'action des Parcs naturels régionaux », *Rapport*, octobre 2017

